



PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 04 mai 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Montenach, ce jeudi 04 mai 2023 à 20 H 00, sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mr TINNES Jean-Paul, Mr PIRUS Sylvain, Mme MULLET Monique, Mr GAMBS Jean-Michel, Mr PETIT Richard, Mme BOHR Estelle et Mr JEUNET Daniel, Mr PELLET Didier et Mr PRINTZ Jean-Baptiste.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme SCHMITT Jordanne.

Points à l'ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la séance du 05 avril 2023 ;
- Comptabilité : décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes Eau et Assainissement ;
- Comptabilité : Acceptation des lettres chèques (remboursement / avoir) ;
- Projets voirie Kaltweiler – Route de Sierck – Demandes de subventions dispositif AMISSUR ;

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il est donc procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Monsieur Jean-Baptiste PRINTZ est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

023/2023 – Validation du Procès-Verbal de la séance du 05 avril 2023

Le maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance ordinaire du 05 avril 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le Maire propose donc de la valider.

024/2023 – Comptabilité : décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes

Le Maire expose,

Suite aux votes des budgets et après envoi et intégration dans Hélios des budgets primitifs 2023, par le Service de Gestion Comptable d'Hayange, qu'il convient de rectifier, par décisions modificatives aux budgets, les écarts et anomalies constatés, lors de l'intégration.

En effet, le Service de Gestion Comptable nous informe que :

Budget Principal 12300 :

Le virement de la section de fonctionnement et la section d'investissement est incohérent : il est prévisionné au 021 en recettes d'investissement **342 081.18 €** et au 023 en dépenses de fonctionnement **340 081.18 €** soit un écart de **2000 €** à équilibrer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP	MODIFICATIONS
023	023	Virement à la section d'investissement	340 081,18 €	+ 2 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP	MODIFICATIONS
74	742	Dotations aux élus locaux	0,00 €	+ 2 000,00 €



**Budget annexe Eau 12310 :**

Les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées : il est provisionné en dépenses de fonctionnement au c/6811-042 **9857.23 €** et **698.52 €** au c/28158 – 040 en recettes d'investissement (ajouté au **158.71€** du c/2803 – 040) ; soit un écart de **9000€** à équilibrer.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP	MODIFICATIONS
040	28158	Dotation amortissement	698,52 €	+ 9 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP	MODIFICATIONS
21	2158	Autres	20 000,00 €	+ 9 000,00 €

- **Budget annexe Assainissement 12320** : Les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées : il est provisionné en dépenses de fonctionnement au c/6811- 042 **61886.40 €** et **61886.41 €** au total au c/28158 et c/28156 – 040 (59 554.98 € + 2331.43 €) ; soit un écart de **0.01 cts d'€** à équilibrer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP	MODIFICATIONS
042	6811	Dotations aux amortissements	61 886,40 €	+ 0,01 €
022	022	Dépenses imprévues	1324.70 €	- 0.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications.

025/2023 – Comptabilité : acceptation des lettres chèques (remboursement / avoir divers)

Le Maire rappelle, que par délibération du 06 juillet 2020, concernant les délégations accordées au Maire par le conseil municipal, il lui est confié :

« - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes. »

Ainsi, l'ensemble des sommes versées par la compagnie d'assurance GROUPAMA pour indemnisation des sinistres déclarés seront pris en charge sur le Budget Principal.

Par ailleurs, le Maire expose qu'il est nécessaire d'obtenir la délégation du Conseil Municipal l'autorisant à gérer la prise en charge de remboursements divers tel que les avoirs ou remboursements pour retour de marchandises ou mise à jour de contrat donnant lieu à un remboursement ou autres.

Ainsi, comme vu avec le Service de Gestion Comptable d'Hayange, service des gestion des recettes, les sommes seront portées aux budgets principal ou annexes eau / assainissement selon les dépenses initiales constatées, soit par une inscription au c/75888, soit par une réduction de mandat initial au compte utilisé, soit par l'émission d'un titre au c/773 si la somme dépensée est inscrite sur l'un des budgets d'une année antérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition, afin de permettre une gestion plus rapide des opérations comptables.

026/2023 – Projet voirie Kaltweiler – Route de Sierck – Demandes de subventions dispositif AMISSUR

Le Maire expose,

La commune de Montenach envisage sur son annexe Kaltweiler, la prolongation des trottoirs Rue de la Chapelle afin de sécuriser la circulation des piétons.

En complément, elle envisage la réalisation d'un plateau surélevé Route de Sierck, afin de réduire la vitesse des automobilistes dans ce secteur du village et de sécuriser la circulation des habitants.



Tableau de financement prévisionnel (en € HT) KALTWEILER

Commune de
Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03 82 83 70 14
mairie-montenach@orange.fr

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant HT
Etudes	1500 €	AMISSUR	30 %	15 788.25 €
Travaux	51 127.50 €	ETAT	/	/
Autres	/	Région	/	/
/	/	Autre financeur :	/	/
/	/	Autofinancement ou emprunt	70 %	36 839.25 €
TOTAL en € HT	52 627.50 €	TOTAL en € HT	100,00%	52 627.50 €

Tableau de financement prévisionnel (en € HT) ROUTE DE SIERCK

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant HT
Etudes	1500 €	AMISSUR	30 %	10 165.50 €
Travaux	32 385 €	ETAT	/	/
Autres	/	Région	/	/
/	/	Autre financeur :	/	/
/	/	Autofinancement ou emprunt	70 %	23 719.50 €
TOTAL en € HT	33 885 €	TOTAL en € HT	100,00%	33 885 €





Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

2023 - 003

- Approuver le projet dont le descriptif et les plans de financement figurent ci-dessus.
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus.
- Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

027/2023 – Subventions associative et scolaire 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal :

1/ Demande de subvention associative

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A) sollicite une subvention d'un montant de 200 € pour l'achat de panneaux en complément des panneaux existants le long des rives du ruisseau sur le ban de Montenach, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine halieutique. Cette subvention permettra également à l'association de programmer des ½ journées de travaux sur la ripisylve (*La ripisylve est un espace d'échanges, entre les milieux terrestres et le milieu aquatique. Par sa présence continue le long de la rivière, elle guide et permet la circulation de la faune dans une relative sécurité en offrant un effet corridor*).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer la subvention d'un montant de 200€.

2/ Demande de subvention classe découverte de CM1/CM2 – KIRSCH LES SIERCK.

En date du 2 mai 2023, nous avons reçu une demande de subvention de M. ADAMY directeur de l'école primaire de Kirsch, afin de financer le projet de classe découverte à Baerenthal (du 19 au 23 juin 2023).

Comme expliqué dans le courrier annexé, cette demande de subvention fait suite aux accords de co-financement à hauteur d'un tiers du projet. Pour ce projet, la part de la commune par élève s'élève à 100€ (pour 8 élèves) soit un coût total de 800€.

Ce montant sera versé directement auprès de l'Association des parents d'élèves « Les Enfants d'Abord ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le versement de la subvention.

Ces dépenses seront portées au Budget Principal au compte c/65748.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h19.

Fait à Montenach, le 04 mai 2023

Le Secrétaire de Séance
Jean-Baptiste PRINTZ

Le Maire
Jean-Paul TINNES

